

Sanctions : les divergences de procédures entre l'ACP et l'AMF font débat

Vingt-trois contre six. Les décisions publiées en 2012 par la commission des sanctions de l'AMF sont quatre fois plus nombreuses qu'à l'ACP. En montant, c'est encore pire. 1,7 million depuis janvier 2012 pour l'ACP contre 18,3 millions pour l'AMF.

Le juge du gendarme de la Bourse serait-il plus sévère que celui du superviseur bancaire ?, interroge Laurence Boisseau, dans la livraison du 30 janvier des Echos.

Pour Bruno Martin Laprade, président de la commission des sanctions de l'ACP, si les poursuites disciplinaires sont plus nombreuses à l'AMF qu'à l'ACP, cela tient à la nature même du contentieux. *« Depuis notre création en 2010, notre contentieux est resté très centré sur les sujets organisationnels. A l'ACP, il n'y a que des contrôles. A l'AMF, il y a des contrôles réguliers et des enquêtes qui sont déclenchés chez des personnes morales ou physiques qui ne sont pas contrôlées de manière régulière mais qui sont soupçonnées d'avoir enfreint la loi. Il y a donc statistiquement plus de chance que ces personnes soient poursuivies. »*

Ne serait-il pas plus logique d'harmoniser les règles au sein des deux autorités administratives dotées d'attribution répressive ?, questionne à nouveau Laurence Boisseau. Les juristes en tout cas se sont faits les porte-parole de l'harmonisation. En 2012, le Club des juristes a publié un rapport, *« des principes communs pour les autorités administratives dotées d'attributions répressives »*. *« Si nous sommes favorables au principe d'une telle harmonisation, si nous pensons que la situation actuelle est éminemment perfectible, ce n'est pas du tout pour prôner une harmonisation aveugle qui serait déconnectée des exigences de souplesse de la régulation, mais bien plutôt pour tenter de rationaliser et de sécuriser les procédures, en garantissant au mieux le caractère équitable »*, a indiqué Anne-José Fulgèras, conseiller spécial auprès de la direction générale et du secrétariat général de Natixis (et membre fondateur du Comité stratégique de Secure Finance, avec François Franchi, président de chambre à la Cour d'appel de Paris, qui s'est également beaucoup investi dans ce rapport), lors du cinquième colloque de la commission des sanctions de l'AMF en octobre 2012.

[Le remarquable article de Laurence Boisseau est dans notre base « Ressources », rubrique Divers France, documents, dossiers, études et analyses, sanctions ACP-AMF.](#)